



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 26 MAI 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du 7 avril 2023 ;
2. Acquisition parcelles boisées ;
3. Adoption contrat d'assurance statutaire pour les agents IRCANTEC ;
4. Motion de l'AMV88 portant sur le taux de TVA sur les affouages ;
5. Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade ;
6. Création emploi permanent – adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
7. Création emploi permanent – ATSEM ;
8. Participation ravalement de façade ;
9. Modification du nombre des adjoints ;
10. Election du 3^{ème} adjoint ;
11. Travaux de sécurisation – Rue Joseph Thiéry ;
12. Résiliation d'un contrat de location ;
13. Demande de subvention – récupérateur d'eau
14. Questions Diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 20 mai 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 26 mai 2023, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence.

Étaient excusés : DÉSOR Jürgen (procuration à KARCHER Nicolas), GLÉ Adrien (procuration à GÉRARD Karine), VOLPINI Yves (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point demande de subvention pour des récupérateurs d'eau. Le Conseil Municipal approuve sa demande.

Points d'information :

La boîte à livres, projet de la conseillère Karine GERARD, est désormais disponible sur la Place de la Mairie. Le Conseil Municipal remercie les personnes ayant contribué à son élaboration et particulier la société Fermostyle et la Scierie du Lançois pour leurs dons.

Délibérations :

Délibération n°20230034 : Approbation du procès-verbal du 7 avril 2023

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 7 avril 2023.

Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230035 : Acquisition parcelles

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir deux parcelles (n°034 AP 9 d'une superficie de 68.30 ares et n°034 AP 156 d'une superficie de 19.58 ares) au lieu-dit « sur Liolire » appartenant à la succession de Monsieur René DIDIER. Ces parcelles sont enclavées dans la forêt communale. Le prix est proposé par Maître Emilie TOUSSAINT-PIERREL à 1 750.00€ pour les deux parcelles.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles susnommées.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230036 : Adoption contrat d'assurance statutaire pour les agents IRCANTEC

La collectivité a actuellement un contrat avec l'assureur CIGAC pour les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL. Au vu des derniers mouvements des effectifs de la commune, le nombre d'agents non affiliés à la CNRACL et la masse salariale des agents non titulaires a augmenté.

Madame le Maire expose l'intérêt d'anticiper les éventuelles absences pour les risques suivants : maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, grave maladie, invalidité temporaire imputable au service, maternité, paternité, adoption, pour les agents non pris en compte dans le contrat existant.

Le Conseil Municipal accepte donc la proposition du CIGAC pour une prise d'effet immédiat.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20230037 : Motion relative au passage à 5.5% du taux de la TVA applicable aux ventes de lots de bois

L'association des maires des Vosges demande à la commune d'être soutenue par une motion sur l'application à un taux de la TVA à 5.5% pour les affouages de lots de bois.

L'assemblée délibérante prend en considération l'intérêt de la mise à disposition de bois aux habitants de la commune contribuant à un accès à une énergie renouvelable, peu coûteuse et de proximité.

Le Conseil Municipal décide de soutenir cette motion.

Votes : à l'unanimité


 **Délibération n°20230038 : Promotion pour les fixations des taux d'avancements de grade**

Madame le Maire expose le fait de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2023, le taux de promotion comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	20 %


Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230039 : Création d'un emploi permanent à temps complet – adjoint technique principal 2^{ème} classe**

Dans la continuité de la délibération précédente n°20230038, Madame le Maire propose d'ouvrir un poste correspondant au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants et de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire, prenant effet le 1^{er} juin 2023.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230040 : Création d'un emploi permanent à temps complet – ATSEM**

Dans la continuité des délibérations précédentes n°20230038 et 20230039 et compte tenu de la demande d'avancement de grade de Madame Nora BOUDEN dont elle remplit les critères d'avancement de grade au poste d'ATSEM. Madame le Maire propose d'ouvrir un poste correspondant au poste d'ATSEM. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire, prenant effet le 1^{er} juin 2023.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230041 : Versement prime ravalement de façade – avis favorable du**

Suite à la demande de Madame Monique ORY concernant ses travaux de ravalement de façade et après l'avis favorable qui a été donné le 30 septembre 2022, le Conseil Municipal approuve une participation de 1 372.00€.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230042 : Modification du nombre des Adjoints**

Considérant que la délibération n°20200012 approuvant la reconduction des fonctions de l'Adjoint Spécial du Grand Valtin faisait référence à l'ordonnance du Roi Louis PHILIPPE, Roi des Français donné à Fontainebleau le 1^{er} juin 1837 instituant un adjoint spécial choisi parmi les conseillers municipaux domiciliés dans le hameau du Grand Valtin, Considérant que ladite ordonnance ne doit pas servir de base à l'élection d'un adjoint mais que cette élection doit se référer au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant ainsi à 3 le nombre d'adjoints et abroge les délibérations du 24 mai 2020 en ce qu'elles procèdent en l'élection d'un adjoint spécial.

Cet adjoint aura, en plus des fonctions déléguées par le Maire, les fonctions d'un adjoint dédiées au hameau du Grand Valtin et devra notamment veiller à l'information des habitants du hameau, à y assurer la sécurité et la tranquillité publique et à surveiller le bâtiment « Mairie-Annexe ».

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230043 : Election du 3^{ème} adjoint**

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Roger CYPARYSZCZAK se propose en tant que candidat au poste de 3^{ème} adjoint.

Après dépouillement, Monsieur Roger CYPARYSZCZAK a obtenu 12 voix, soit la majorité absolue. Il est donc proclamé Troisième adjoint au Maire.

 **Délibération n°20230044 : Travaux de sécurisation du réseau téléphonique - rue Joseph Thiéry**

Une proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges concernant des travaux de sécurisation du réseau téléphonique de la rue Joseph Thiéry a été reçue par Madame le Maire.

Celle-ci précise à l'assemblée que dans le cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil.

Le SDEV financerait la sur largeur de fouille (réalisation de la fouille matériaux) et la commune financerait la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Le montant de ce projet est estimé à 118 864,91 € HT et la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élèverait à 56 235,87 €.

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230045 : Résiliation bail de location**

Madame Virginie ANDRES est locataire du logement situé 84 route de Gérardmer depuis le 1^{er} juin 2021. Celle-ci a fait connaître son droit de préavis pour la mi-août mais elle informe également la commune que le logement sera vide le 30 juin 2023. Elle sollicite une réduction du préavis.

Le Conseil Municipal décide de résilier le bail de location à compter du 30 juin 2023 et remboursera la caution de 550.00€ sous réserve de l'état des lieux et déduction faite des sommes à payer.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20230046 : Demande de subvention pour des récupérateurs d'eau**

La Collectivité propose aux habitants de la commune une commande groupée pour des récupérateurs d'eau et des cuves. Il est possible pour la commune de solliciter une subvention au taux de 60% de ces achats.

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de mettre en place une demande d'aide financière pour soutenir le projet d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie auprès des habitants de la commune. Il est à noter que cette aide est conditionnée à ce que cette demande soit portée par la commune (maitre d'ouvrage public) et également à l'engagement par les particuliers de déconnecter la surverse de leur cuve du réseau pluvial.

 **Questions diverses :**

- **Défense incendie – Hervafaing**

Pour faire face aux épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs la commune souhaiterait trouver une solution pour améliorer la défense incendie en forêt et sur les premiers hameaux de Straiture.

La création de retenue d'eau en forêt sera possible en se référant à l'histoire de notre commune.

La DDT a été consulté sur le sujet, la première information retenue est qu'en l'absence de plan d'eau existant, aucune autorisation ne pourra être donnée pour une création.

Il est proposé de consulter l'agence de l'eau pour obtenir un financement sur des travaux à réaliser. Un devis avait été demandé à l'entreprise Hydr'eau Services pour la création d'un réservoir à Straiture, le coût prévisionnel était de 280 000 €. Une prise de renseignement pourra être faite auprès de l'agence de l'eau sur cette base afin de poursuivre les recherches.

- ***Tapis remonte luge – Piste du Grand Valtin***

Madame Isabelle BARADEL a fait une demande d'autorisation pour un projet de tapis remonte luge pour son activité des pistes du Grand Valtin.

L'assemblée délibérante n'expose pas d'opposition, dans le cas où la commune aurait bien compétence de décision pour cette demande.

La séance est levée à 23h00.